

Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Farde de Bienvenue

Introduction

Félicitations pour votre choix. Par son encadrement et l'expérience de ses membres, le CASH fera tout pour vous permettre de découvrir, d'apprécier et d'évoluer au mieux dans le monde sous-marin.

Vous trouverez donc en annexe une liste de documents utiles, certains devront nous être remis dûment complétés.

- le montant de la cotisation au club
- le coût du premier brevet 1*
- un certificat d'aptitude à la plongée, à nous remettre (**signé et complété**)
- une décharge parentale pour les enfants, à nous remettre si nécessaire (**signée et complétée**)
- une demande d'inscription au club, à nous remettre (**signée et complétée**)
- un horaire des entraînements piscine
- une liste des administrateurs et leur fonction au sein du club.
- un horaire d'ouverture de notre carrière "La Croisette"
- un extrait du règlement de la ligue concernant les visites médicales.
- un exemplaire du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) concernant l'école de plongée (piscine d'Auvelais)
- Un ROI spécifique à notre centre de plongée : la carrière de Vodecée ("La Croisette")

Quand l'inscription devient-elle effective ?

Pour les nouveaux candidats plongeurs, après trois séances d'initiation, votre adhésion devient effective après :

- remise du formulaire d'inscription signé au secrétariat du club ou au Chef d'école
- remise du certificat médical au secrétariat du club ou au Chef d'école
- paiement de la cotisation sur le compte du Club

Pourquoi un règlement d'ordre d'intérieur ?

Pour clarifier le fonctionnement de l'école de plongée, il ne remplace en rien les règles et modalités afférentes à l'enseignement tel que documenté au sein de la commission de l'enseignement de notre ligue : la LIFRAS (ligue francophone de recherche et d'activités subaquatiques).

Siège Social : Rue François Hitlelet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

Facturation : rue de Fleurjoux 54/1
6220 Fleurus

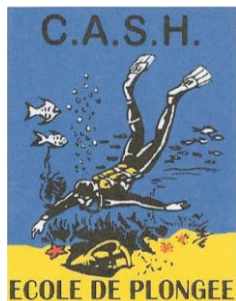
Secrétariat : Chaussée de Dinant 78
5537 Anhée

www.croisette.be



TVA BE 412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Pour toute information non reprise dans ce document et qui est spécifique à l'enseignement de la plongée ainsi que les règles qui la régissent au sein de notre ligue, consultez le responsable de l'enseignement (ou « chef d'école »), ou mieux encore, consultez le site www.lifras.be.

Pour tous les autres points le Conseil d'administration du Club est compétent en la matière.

Quelle est notre mission ?

Promouvoir et organiser l'étude et la pratique de toutes les activités subaquatiques en se conformant aux règles de la fédération à laquelle notre club est affilié.

C'est-à-dire :

- selon les standards pédagogiques propres à la LIFRAS
- selon les normes techniques et qualitatives spécifiques LIFRAS.

Avec des membres pour lesquels le sens de la sécurité et de la responsabilité n'est pas un vain mot:

- qui respectent les règles de la fédération et les prérogatives qui leurs sont données qui recherchent et respectent la convivialité.

Un peu d'histoire...

Parrainé par l'école de plongée sous-marine le "CAS" de Bruxelles, le CASH a été constitué il y a maintenant plus de 50 ans. Il s'est affilié immédiatement à la Fédération Belge de Recherches et d'Activités Subaquatiques (FEBRAS). La LIFRAS est la partie francophone de la FEBRAS. Notre fédération est membre de la Confédération Mondiale d'Activités Subaquatiques (CMAS) et dès lors, les brevets délivrés par le CASH sont reconnus sur le plan international.

Notre club est d'ailleurs reconnu en qualité d'école de plongée et est dirigé par des moniteurs agréés par la fédération.

La cotisation ?

La cotisation couvre l'affiliation à la ligue (Lifras, ainsi que les couvertures assurances de celle-ci). De plus, notre cotisation comprend les accès à la piscine, les accès (plongée) à la carrière de Vodecée (Croisette) et les gonflages.

Le prêt de matériel pour les plongeurs débutants.

Les cotisations doivent être versées sur le compte du CASH **avant** le 1^{er} cours piscine.

Le paiement des cotisations s'effectue sur le compte

BNP-PARIBAS-Fortis: **BE51 2600 0611 0362**

BIC GEBABEBB

Siège Social : Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

Facturation : rue de Fleurjoux 54/1
6220 Fleurus

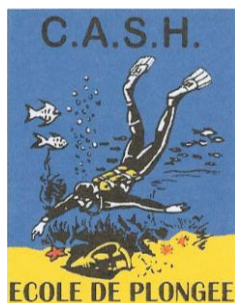
Secrétariat : Chaussée de Dinant 78
5537 Anhée

www.croisette.be



TVA BE 412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Tarifs des inscriptions à partir de 2019

Plongeur	145 €
2 ème plongeur habitant sous le même toit	120 €

Lors d'une inscription en septembre un montant de **195€** (170€ pour 2é plongeur) est réclamé ; ce montant couvre une inscription de 16mois.

Ce montant comprend :

- l'inscription de base LIFRAS (assurances plongées, rapatriement, responsabilité civile, protection juridique ; le magazine « L'hippocampe »)
- l'inscription au Club (accès piscine, accès carrière, gonflage, prêt de matériel)

Le passage du brevet 1* nécessite l'achat d'un kit de formation 1* vendu à 100€.
Ce Kit comprend les frais de brevet, le cours 1*, un carnet de plongée, un logbook, un sac.

Afin de promouvoir la plongée, le CASH prend en charge une partie de ce coût (70€).
Donc pour un nouveau plongeur CASH, le brevet 1* revient à 30€ !

Matériel

Le Club prête du matériel de plongé aux membres du club et en particuliers aux nouveaux plongeurs.

Néanmoins, pour les séances piscine il est plus pratique et confortable de disposer de son propre matériel de base (masque, tuba, palmes et si possible une ceinture de plomb adapté à la morphologie).

Pour les plongées en carrière, le plongeur débutant devra avoir une combi de plongée, des bottillons, et des palmes pour bottillons. Nous disposons de quelques combis assez anciennes qui peuvent parfois convenir.

Les moniteurs et anciens plongeurs vous conseilleront quant à l'achat de votre matériel de débutant. Il y a de nombreuses possibilités pour acquérir du matériel d'occasion à moindre coût. N'investissez pas dans du matériel dernier cri et onéreux avant d'en avoir parlé à un ancien.

Siège Social : Rue François Hittelet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

Facturation : rue de Fleurjoux 54/1
6220 Fleurus

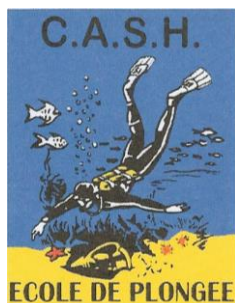
Secrétariat : Chaussée de Dinant 78
5537 Anhée

www.croisette.be



TVA BE 412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Les administrateurs

Adresse siège social : Rue François Hittelet 86, 5190 Jemeppe sur Sambre

SWINNEN ROGER : Président.

Tél : 071 / 72.84.42 - 0473 / 93.09.49

Adresse mail : cashn13president@gmail.com

MAES ALAIN : Chef d'école et responsable sorties Club

Tel : +32497685745

Adresse mail : maesalain@hotmail.com

CHARNEUX ROLAND : Trésorier.

Tél : 071 / 88.92.73 - 0472 / 74.81.74

Adresse mail : cashn13tresorier@gmail.com

PIRSON MARTINE : Secrétaire

Tél : +32495330741

Adresse mail : cashn13secrtaire@gmail.com

GUILLAUME JOSE : Responsable matériel.

Tél : 071 / 88.71.98 - 0472 / 70.89.79

Adresse mail : jose-quillaume@live.fr

Tél : 071 / 77.79.71 - 0498 / 97.76.43

WAILLEZ ISABELLE : Responsable approvisionnement et sortie club.

Tél : 081 / 44.69.60 - 0477 / 61.73.93

Adresse mail : waillez1@hotmail.com

DUCHENE FRANK : Responsable site internet et réservation carrière.

Tél : 081 / 44.69.60 - 0477 / 61.73.94

Adresse mail : fduchene@voo.be

Horaire Piscine (Auvélais):

Mercredi : 20h15 – 21h30

Vendredi: 20h30 – 21h30

Siège Social : Rue François Hittelet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

Facturation : rue de Fleurjoux 54/1
6220 Fleurus

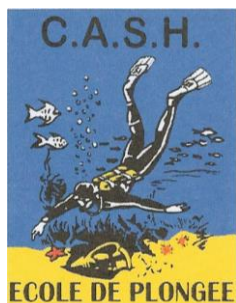
Secrétariat : Chaussée de Dinant 78
5537 Anhéé

www.croisette.be



TVA BE 412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Horaire Croisette (Vodecée)

	<u>Inscriptions</u>	<u>Mise à l'eau</u>	<u>Fermeture</u>
MARDI	19H00	19H30	23H00
SAMEDI	13H30	14H00	17H00
DIMANCHE	10H00	10H30	14H00

Extrait du règlement relatif aux visites médicales

1. Il faut obligatoirement une visite médicale LIFRAS par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
2. La Lifras et ARENA(assurance) acceptent de prendre en compte les visites médicales effectuées entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'exercice précédent.
3. Il faut obligatoirement utiliser le formulaire prévu et le signer !
4. Le médecin de famille peut remplir le formulaire, les contre-indications sont reprises sur le certificat.
5. Les nouveaux plongeurs doivent en outre passé un électrocardiogramme (ECG) à l'effort avant leur première plongée hors piscine ! Des renseignements spécifiques seront communiqués ultérieurement.

Information – communication

Le Club possède un site internet www.croisette.be où vous pouvez trouver un tas d'informations ainsi que les agendas du club. Les ROI se trouvent sur le site.

Nous avons également une page facebook « [CASH Croisette Centre et ÉCOLE De Plongée Sous-marine](#) »

Et pour terminer encore bienvenue au CASH !

Siège Social : Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

Facturation : rue de Fleurjoux 54/1
6220 Fleurus

Secrétariat : Chaussée de Dinant 78
5537 Anhée

www.croisette.be



TVA BE 412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362